

Apprentissage de viticulteur

Présentation

La Ville de Pully offre un apprentissage très complet, dans un domaine viticole mécanisé.

Le viticulteur est un spécialiste de la culture de la vigne. La Ville de Pully possède et exploite plus de 36'000 m² de vignes et effectue tous les travaux en relation avec la culture de la vigne, ainsi que les travaux d'encavage et de commercialisation.

Les différentes étapes de la culture de la vigne sont les suivantes: travaux de reconstruction et du sol, culture de la vigne, récolte, encavage et commercialisation, entretien des machines et des instruments. Les tâches du viticulteur varient au gré des différentes saisons: taille en hiver, ébourgeonnage au printemps et effeuillage en été et vendanges en automne.

Candidature

Sur envoi d'un dossier comprenant une lettre de motivation, un CV et une copie des bulletins scolaires au Service des ressources humaines.

Critères d'engagement

Bon bagage scolaire. Grande motivation, habileté, résistance physique.

Tests d'entrée

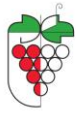
Afin de sélectionner au mieux ses apprenti(e)s, la Ville de Pully effectue des tests d'entrée. Ces examens se déroulent sur une matinée et portent successivement sur les matières suivantes: français, arithmétique, connaissances générales et aptitudes professionnelles. De plus, les épreuves de sélection font l'objet d'un entretien personnel avec les responsables de formation.

Engagement

L'apprenti(e) n'est engagé(e) que pour une année (environ) au sein de notre administration communale, et effectue ses deux autres années d'apprentissage dans une autre exploitation viticole, selon les conditions en vigueur. La Ville de Pully engage tant des jeunes de première, que de deuxième ou troisième année. L'apprenti(e) de première année est engagé(e) depuis le mois d'août jusqu'au mois d'octobre de l'année suivante. Celui (celle) de deuxième ou de troisième année est engagé(e) uniquement depuis le mois de mars jusqu'au mois d'octobre, en raison des cours professionnels.

Cours professionnels

La formation théorique se déroule à l'Ecole professionnelle de Marcelin à Morges. En première et deuxième année, l'apprenti(e) suit un ou deux jours de cours par semaine. Durant la troisième année d'apprentissage, l'apprenti(e) est à plein temps à l'école du mois d'octobre au mois de mars, puis à plein temps en entreprise du mois de mars au mois d'octobre.



VILLE DE PULLY

Vacances

5 semaines par année, à prendre en accord avec le service. Pour l'apprenti(e) qui n'est pas engagé(e) durant une année complète, le droit aux vacances est calculé au prorata des mois travaillés.

Horaire

L'horaire est adapté aux exigences de l'exploitation viticole.

Renseignements

Mme Nadège Devaud
Service des ressources humaines
Tél. 021.721.31.19 - nadege.devaud@pully.ch

ou par courrier au

Service des ressources humaines
Ville de Pully
Case postale 63
Av. du Prieuré 2
1009 Pully